

Avis public

À TOUTES LES PERSONES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 395, AVENUE SAINTE-BRIGITTE (LOT 5 586 318).

Prenez avis que le comité de démolition a reçu une demande d'autorisation de démolition, conformément au *Règlement 916-22 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles*, et ce, pour l'immeuble mentionné en titre.

Que cette demande soit transmise au comité de démolition d'immeubles pour examen et décision.

Que la décision soit rendue par le comité de démolition d'immeubles, **dont toute personne peut assister à cette rencontre**, à la date, l'heure et le lieu :

Date et heure : **11 mai 2026, 18h30**

Lieu : Bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière à l'adresse croy@sbd1.net ou par la poste à l'adresse suivante :

Me Catherine Roy, greffière
414, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 28^e jour d'avril 2026.



La greffière,
Me Catherine Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Roy, greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 28 avril 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;
- Sur le terrain de l'immeuble.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 28^e jour d'avril 2026.



La greffière,
Me Catherine Roy